

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## MINISTRE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

AVIS DE CONSULTATION N° 8/MIPH/2026 DU 20/05/2026, RELATIVE AU :

### « Développement de nouvelles fonctionnalités de la plateforme Roaya »

Le Ministère de l'Industrie Pharmaceutique, lance une consultation au titre de l'exercice 2026, relative au « Développement de nouvelles fonctionnalités de la plateforme Roaya ».

Les personnes physiques et morales ayant les qualifications requises dans le domaine et les intéressés par le présent avis de consultation, sont invités pour retirer la lettre de consultation auprès du Ministère de l'Industrie Pharmaceutique, Sidi hassen Chéraga, Alger, Direction de l'Administration et des Moyens.

L'offre présentée par le soumissionnaire doit comprendre : un dossier de candidater, un dossier pour l'offre technique et un dossier pour l'offre financière.

Les soumissionnaires doivent insérer le dossier de candidature et l'offre financière dans deux enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe correspondante la mention « dossier de candidature » et « offre financière ».

Les deux (02) à enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe extérieure fermée et anonyme, sans aucune indication permettant l'identification du soumissionnaire, portant que les mentions suivantes :

#### Ministère de l'Industrie Pharmaceutique

#### Consultation N° 8/MIPH/2026 « Développement de nouvelles fonctionnalités de la plateforme Roaya »

#### « Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**Ministère de l'Industrie Pharmaceutique**  
**Direction de l'Administration et des moyens**  
**Sidi hassen Chéraga, Alger**

- La durée accordée pour la préparation des offres est de cinq (05 jours) à partir du 21/05/2026.
- La date et heure limite de dépôt des offres est fixée le 25/05/2026 de 08h00 à 12h00.
- La date d'ouverture des plis s'effectuera le 25/05/2026 à 13h00, à la salle de réunion dans une séance publique.
- Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une période de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.
- La durée de réalisation des prestations est fixée à 15 jours à partir de la date d'attribution de la présente consultation.

